



## Achat pas de porte procédure expulsion

-----  
Par Pepoli

Bonjour,

Je suis actuellement intéressé pour l'achat d'un pas de porte d'un local commercial (restaurant). Lors de mes différentes visites du local, le locataire m'a expliqué être en cessation de paiement du loyer depuis plusieurs mois et son incapacité d'exploiter le dit fonds de commerce acheté il y a 1 an. Après un pré accord financier pour reprendre le pas de porte (équivalent au 1/4 du prix acheté il y a 1 an), j'ai rencontré en sa compagnie le bailleur qui m'a appris qu'une procédure d'expulsion avec une date de finalité dans un mois et qu'il souhaitait de ce fait un accord rapide.

D'ou mes questions, dans mon intérêt, dois je renégocier fortement le dit pas de porte étant donné le délai raccourci ou alors le locataire peut faire trainer encore plusieurs mois suite à la deadline de l'expulsion? Dois je négocier directement avec le bailleur en faisant trainer un peu ?

Merci d'avance pour vos informations

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

Il est impossible de vous répondre. Vous devriez vous renseigner sur l'état d'avancement de la procédure collective.